Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/01

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, André LEROY, Pascal FAMEL.
Absent excusé ayant donné pouvoir :
Yveline LE GAC pouvoir à pascal FAMEL
Absents : Bruno BACCON, Stéphanie SEBILLE
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2026 – 01 : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.
En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Madame Mireille LE PESSOT du poste de première adjointe et de monsieur Bruno BACCON du poste de deuxième adjoint, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)